AR Prefecture
043-254300395-20261015-2026_10_48-DE
Reçu le 23/10/2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

Nombre Membres

En exercice : **23**

Présents :
13 Titulaires
2 Suppléants

Pouvoirs :
3

Votants :
18 Pour
0 Contre
0 Abstentions

Date de la convocation :
8 octobre 2026

Délibération n° 2026.10.48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM

Séance du 15 Octobre 2026

L'an deux mil vingt-six et le quinze octobre

A 15h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol-sur-Loire sous la présidence de Monsieur Gilles KACZMAREK

Présents : Daniel MAISONNIAL, Yves BRAYES (suppléant), Éric DUBOUCHET, Arthur LIOGIER, Jean-Pierre SABATIER, François JOLY, Bernard SOUVIGNET, Denis THOUMY, Emmanuel SALGADO, Jean-Michel POINAS, Daniel DURIEUX (suppléant), Jean-Luc BORIE, Frédéric GIMBERT, Yves COLOMB, Gilles KACZMAREK.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :
Jean-Paul BRINGER pouvoir à Yves COLOMB
Franck MARTEL pouvoir à Frédéric GIMBERT
Michel CHAPUIS pourvoir à Gilles KACZMAREK

Absents excusés :
Florian CHAPUIS, Jocelyne DUPLAIN, Jean-Jacques LASHERMES, David SALQUE PRADIER, Bernard BOURGIE, Laurent DUPLOMB, Karen JOUVHOMME.

ATTRIBUTION MARCHE TRAVAUX DE REHABILITATION DE CASIER DE L'ISDND DE TENCE

Le SYMPTTOM doit réaliser les travaux suivants :

- Réaménagement du casier C2 visant à limiter les apports d'eau pluviale dans le massif des déchets afin de réduire la production de lixiviats, à maximiser le captage du biogaz, à maîtriser les envols et les odeurs et à améliorer l'intégration paysagère du casier ainsi que de la partie à nue sur C1.
- Travaux de couverture du casier comprenant le remodelage du dôme, la fourniture et la mise en place d'une couche de matériaux étanches, la pose d'une géomembrane étanche et d'une couche de drainage, ainsi que la mise en place d'une couche de revêtement.
- Réalisation des ouvrages et aménagements nécessaires à la gestion des eaux internes du site et des lixiviats.

Une consultation par procédure adaptée a été lancée dont la limite de réception des offres était fixée au 04/09/26. Le marché est alloti :

AR Prefecture
043-254300395-20261015-2026_10_48-DE
Reçu le 23/10/2026

- Lot 1 : Terrassement, génie civil, réseau EP
- Lot 2 : Fourniture et pose de géotextile

Le Bureau ANTEA a réalisé un rapport d'analyse des candidatures et des offres. Les offres ont été jugées pour 60 % pour la valeur technique et 40 % pour le prix de la prestation.
Le SYMPTTOM a reçu 5 offres recevables (1 offre pour le lot 1 et 4 pour le lot 2).

Pour le lot 1 : L'offre de Roger Martin-Moulin TP de 334 8853.00 €HT jugée pertinente par le Bureau d'Etude.

Pour le lot 2 : Tableau de classement des offres

ENTREPRISE	Offre HT	Technique /60	Prix /40	Total /100	Rang
EGC GALOPIN	147 022,15 €	50	40,0	90,0	1
H2O Environnement	169 955,00 €	52	34,6	86,6	2
BUESA TP	179 720,00 €	51	32,7	83,7	3
EUROVIA BFC	185 361,00 €	27	31,7	58,7	4

ANTEA propose de retenir pour le lot 1 la société Roger Martin – Moulin TP et pour le lot 2 la société Galopin.

La CAO réunie le 15/10/26 propose de valider ces propositions.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **DECIDE** à l'unanimité l'attribution du lot 1 du marché de travaux de réhabilitation de casier de l'ISDND de Tence à l'entreprise RM AURA – MOULIN TP pour un montant de travaux de 312 486,75 €HT et l'attribution du lot 2 à l'entreprise EGC GALOPIN pour un montant de travaux de 147 022,15 €HT.

- **AUTORISE** le Président à signer les marchés et tous les documents y afférents (actes d'engagement, avenants, …).

- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président



Gilles KACZMAREK